



Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, tente de rassurer les sénateurs en ouvrant le débat du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Le Sénat a commencé hier l'examen du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Dans son discours d'ouverture de la discussion générale, Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, a voulu rassurer les sénateurs, alors que l'adoption du texte risque d'être difficile (cf. "BQ" d'hier).

"Ce texte doit être l'occasion de rappeler avec force que les discours de défiance à l'égard des élus, n'ont pas de sens et ne sont pas acceptables. Ils mettent en danger l'effort de trente années de décentralisation, de progrès, de développement et de démocratie dans nos territoires" a déclaré Mme LEBRANCHU, avant de poursuivre : "Il n'est pas acceptable d'opposer les collectivités locales à l'Etat. Laisser croire que les collectivités sont à l'origine de la dette publique et de tous les maux du pays n'est pas juste. (...) Des collectivités locales responsabilisées dans leurs compétences, mais un Etat mieux centré sur ses missions fondamentales : l'éducation, la justice, la sécurité, la protection sociale".

La ministre n'a pas manqué d'évoquer la clause de compétence générale, objet de tensions : "La qualité de vie dans notre pays doit beaucoup à la clause générale de compétence sans laquelle nous n'aurions pas inventé les services d'aides à domicile, les nouvelles mobilités, les programmes les plus innovants de réinsertion dans nos quartiers, les innovations économiques...(...) Les responsabilités locales ne sauraient être réduites car, chacun le sent bien, c'est de la mobilisation commune de l'Etat et des collectivités locales qui permettra de sortir de la crise économique que traverse notre pays".

Mme Marylise LEBRANCHU a fait de longues références au rapport préparé par M. Edmond HERVE (PS, Ille-et-Vilaine) et Mme Jacqueline GOURAULT (UDI-UC, Loir-et-Cher), présidente de la Délégation aux collectivités locales : "Au plan territorial, notre pays, d'histoire et d'Etat, ne progresse durablement que dans l'équilibre. Je cite Edmond HERVE qui a conduit, avec Jacqueline GOURAULT que je salue à nouveau, les travaux de votre délégation sénatoriale aux collectivités et qui a publié une importante contribution au bilan de 30 ans de décentralisation le 28 juin 2011".



Ainsi, "au nombre des idées reçues figure le fait que notre système compterait trop d'échelons et soit devenu illisible. Le gouvernement a fait le choix de la clarification. J'ai entendu vos doutes sur les moyens d'y parvenir et je souhaite en discuter avec vous" a indiqué Mme LEBRANCHU, rappelant que la commission des Lois a profondément modifié le texte. Elle a donc insisté sur le fait que le rapport de la Délégation avait inspiré le projet du gouvernement. "Le rapport sénatorial proposait de renforcer le dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment en rendant obligatoire et effective la conférence des exécutifs régionaux et départementaux. Vous le voyez, vos propositions ont inspiré la réforme : c'est ainsi que nous avons conçu la conférence territoriale de l'action publique" a-t-elle poursuivi.

### Le pacte de gouvernance territoriale longuement évoqué

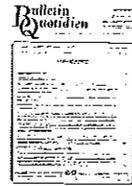
Mme Marylise LEBRANCHU a bien évidemment évoqué longuement le pacte de gouvernance territoriale. "Une autre proposition du rapport affirmait la priorité de la relation contractuelle entre l'Etat et les collectivités. C'est tout l'objectif du gouvernement, et de ce que nous décrivions sous l'appellation pacte de gouvernance territoriale" a-t-elle indiqué, ajoutant : "Nous vous proposons donc d'en discuter, avec un amendement qui n'est pas exactement le rétablissement de notre proposition d'origine, et qui rencontrera je l'espère, une adhésion de votre part." "C'est le premier pilier de notre proposition : dynamiser la concertation au niveau local et faire vivre pleinement la logique des blocs de compétences ; avec la conférence territoriale de l'action publique et le pacte de gouvernance territoriale ou les conventions qui en découleront, nous proposons aux territoires de s'organiser entre eux. Le gouvernement, Anne-Marie ESCOFFIER (ministre chargé de la Décentralisation) et moi-même avons entendu les craintes du Sénat. En témoignent les nouvelles propositions formulées à la suite des travaux de la commission des Lois. Mais le gouvernement espère partager avec vous l'ambition qui est la sienne de donner aux collectivités le pouvoir de dessiner la France de demain ! C'est vrai, nous ne sommes pas parvenus à vous convaincre que le pacte de gouvernance est un outil évolutif, qui permettra d'adapter nos territoires aux changements du monde, aux changements technologiques, sans que chaque fois, il soit nécessaire de rediscuter une loi qui bouleverse les équilibres du Code général des collectivités territoriales" a ajouté Mme LEBRANCHU sur la question de la conférence territoriale.

La ministre a bien évidemment évoqué les questions financières, en voulant apaiser les interrogations des sénateurs sur la question des ressources et de la péréquation."La modernisation de la fiscalité locale, la recherche de nouvelles ressources pour les régions et les départements, la recherche d'un dispositif de financement national des allocations de solidarité, le vaste chantier de la péréquation, aussi bien verticale qu'horizontale, sont engagés. Plusieurs d'entre vous participent, au titre de leur mandat exécutif local, aux groupes de travail mis en place pour aboutir à des évolutions dès le projet de loi de finances pour 2014. Valoriser les atouts de la coopération entre collectivités, retenir des critères qualitatifs pour définir les métropoles, donner aux chambres régionales des comptes des fonctions d'évaluation, rien dans vos propositions ne heurte notre projet".

Quelque 900 amendements doivent cependant être examinés.

### Les sénateurs restent réservés

"Parlons vrai. C'est un embrouillamini où l'on ne comprendra plus rien. Nous avons rédigé un nouveau texte" car "nous voulons la clarté et la séparation des pouvoirs, or dans le texte prédomine une certaine confusion, nous ne voulons pas de la confusion" a répondu le président de la commission des Lois Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret).



Les rapporteurs PS n'ont pas été plus amènes avec le gouvernement. C'est "un système de bonus-malus pour passer de la tutelle à la curatelle, respectons le principe de libre organisation", a lancé M. René VANDIERENDONCK (PS, Nord). M. Claude DILAIN (PS, Seine-Saint-Denis) a critiqué le volet consacré à la création d'une métropole Grand Paris estimant que "ce texte n'a pas été assez loin pour rationaliser l'organisation administrative".

"Le monde rural est le grand absent de ce texte", a déploré M. Jean-Jacques FILLEUL (PS, Indre-et-Loire) pendant que les élus des Bouches-du-Rhône UMP, PS ou PCF s'apprêtaient à se rassembler devant le Palais du Luxembourg pour protester contre la future métropole Aix-Marseille-Provence dont ils ne veulent pas, à l'exception du sénateur-maire de Marseille Jean-Claude GAUDIN, également président du groupe UMP du Sénat. Les sept sénateurs des Bouches-du-Rhône ont annoncé des amendements "collectifs".